



faux motif de résiliation de bail

Par **sandora**, le **10/09/2009** à **23:47**

Bonsoir,

Il y a bientôt trois ans que j'habite dans un appartement que je loue "meublé,étudiant" . Je paye régulièrement les loyers et charges. Mon bailleur a envoyé à mon domicile un huissier pour une résiliation de bail pour le motif "Installation de leur fille"

C'est un motif légal. Pourtant, nous savons que notre bailleur ne compte pas y installer sa fille qui réside (et travaille) dans un autre département. Je suppose que je n'ai pas le choix, je dois quitter mon logement. Mais quel sera ensuite mon recours pour signaler cet abus? Que puis-je demander en réparations?

Comment procéder?

Par **jeetendra**, le **11/09/2009** à **08:05**

[fluo]Adil de NICE :[/fluo]

5, Rue du Congrès

06000

Tél: 04.93.98.77.57

Fax: 04.92.09.19.22

Permanence pour renseignements par téléphone du mardi au vendredi de 9h à 12h

[fluo]Adil de CANNES :[/fluo]

6, rue Forville 06400

Tél: 04.93.39.38.00

Fax: 04.93.99.59.30

Permanence pour renseignements par téléphone le lundi de 9h à 12h

Bonjour, contactez un des 2 Agences départementales pour l'information des locataires (ADIL), ils vous aideront, courage à vous, bonne journée.